



L'argent de vie des personnes protégées

Public	MJPMI adhérents à la FNMJI	MJPMI non adhérents à la FNMJI	
Prérequis	MJPM en activité, autres professionnels, ou publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité	Nombre de participants	25 participants
Dates	Mardi 02 septembre 2025	Horaires	de 14h à 17h
Lieu	Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI		
Prix	Tarif adhérent FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif Contributeurs FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif assistant des adhérents FNMJI : 140.00 € HT et 140.00 € TTC Tarif sympathisant des associations locales futurs MJPM : 160.00 € HT et 160.00 € TTC Tarif non adhérent FNMJI : 190.00 € HT et 190.00 € TTC		
Accessibilité handicap	La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. <i>Contact Référent Handicap : formation@fnmji.fr</i>		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant	Mr Pierre Boutier, expert auprès de la FNMJI	
	Responsable pédagogique	FNMJI	
	Responsable de projet	Cécile CARDUNER formation@fnmji.fr	
Source et bibliographie	Le patrimoine de la personne protégée G Raoul Corneil & JM Plazy 2015 Protection de la personne vulnérable A Caron-Deglise & Nathalie Peterka Lefebvre-Dalloz 2024 MJPM : protéger l'autre, se préserver soi, Christophe Mieusement ESF 2020 Accompagnement et protection des intérêts patrimoniaux Gilles Raoul-Corneil Droit de la famille Où va l'argent des pauvres Denis Colombi Ed Payot 202 Les pauvres et la consommation, Jeanne Lazarus Presses de Science-Po		
Modalités d'évaluation des acquis	Un questionnaire sur les attentes de participants est envoyé en amont, avec possibilité d'analyse de dossiers spécifiques illustrant la formation. Une évaluation pédagogique est transmise à chaque participant par mail à la fin de la formation. Deux mois plus tard, un questionnaire d'évaluation pédagogique est transmis à chaque participant par mail. Un bilan oral peut être réalisé à l'issue de la session de formation.		
Sanction de la formation	Une attestation individuelle de formation sera transmise à chaque participant à l'issue de la formation.		



Programme de formation

Objectifs pédagogiques	Contenus pédagogiques	Méthodes pédagogiques
Installer le processus de la formation	Consignes de fonctionnement	Mise en place de la formation /Visio
Se rappeler le cadre juridique de la gestion de l'argent de vie des personnes protégées	Le cadre juridique de la gestion de l'argent de la personne protégée dans les différentes mesures de protection	Formation participative et interactive
Identifier le rôle que peut avoir l'argent de vie des personnes protégées	La gestion de l'argent entre autonomie et protection juridique des personnes protégées	
Connaitre son rapport à l'argent	Approche socio-clinique des représentations et dynamiques relationnelles autour de l'argent	Brainstorming de connaissances Echanges des pratiques Apports théoriques et propositions d'outils
S'interroger sur le rapport à l'agent de la personne protégée		
Evaluer la formation	Bilan afin d'anticiper des transferts d'évolution des pratiques au regard de la formation Recueil des attentes spécifiques	Bilan oral Questionnaire d'évaluation adressé par mail le jour de la formation